

JOURNEE MONDIALE DE L'EAU (22 Mars)



L'EAU ET HYGIENE, UN DROIT POUR TOUS!

Garantir un accès soutenu à l'eau et aux services hygiénico-sanitaires.

Plus d'un milliard de personnes n'a pas encore accès à l'eau potable et est contraint à se replier sur les sources hydriques pas sûres. Un total de 2,6 milliards de personnes ne tire pas profit des structures sanitaires adéquates et sûres (UNICEF).

Tandis que dans beaucoup de zones du monde, la fourniture de l'eau est sûre; la grande partie d'africains n'a pas encore accès à cause, non seulement de manque de source elle-même, mais aussi à cause de pollution des sites ainsi que le manque des services hygiénico-sanitaires. Dans le monde entier, la population des pays considérés comme zones avec manque des ressources hydriques, passera de 480 millions en 2000 à presque trois milliards en 2025. Aujourd'hui dans le monde, 1/3 des pays n'ont pas accès à l'eau potable et ce sera plus de 2/3 dans les quinze ans à venir.

Le probleme

Quand il y a manque de l'eau, le conflit concernant le contrôle de cette source s'intensifie à cause de diverses utilisations et des groupes d'utilisateurs variés. Pour les plus pauvres, la situation est plus grave à cause de l'impossibilité de participer au processus de décision. La rivalité engage les états voisins à l'intérieur d'un même pays, provoquant en Afrique un grand nombre de conflits. Dans certains pays, le gouvernement a failli dans son devoir de chercher à fournir de l'eau en suffisance pour tous et avec des conditions justes. Cela est dû d'une part, à une gestion inefficace accompagnée de la corruption et investissements inadéquats, et aussi en partie, de l'absence des investissements publics. En outre, on enregistre le manque d'une activité vraie et propre de planification financière, élaborée à tâtons et caractérisée par la présence des dettes très fortes, due en particulier à l'insuffisance des fonds destinés au développement et à l'écroulement des exportations. Bien que l'accord Général sur le commerce des services(GATS), prévoit que le service hydrique soit fourni non sur base commerciale, en Africa les services publiques ne sont pas disciplinés par le GATS, et l'eau et les services hygiénico-sanitaires sont en voie d'être privés et gérés à l'usage commercial.

L'eau est un droit humain pour chaque individu

Le droit à l'alimentation, de même que le droit à l'eau, revêtent un rôle important pour l'acquisition d'autres droits, en commençant avant tout par le droit fondamental à la vie. Il est donc nécessaire que se forme une conscience solidaire qui considère *l'alimentation et l'accès à l'eau comme droits universels de tous les êtres humains, sans distinction ni discrimination.*

CARITAS IN VERITATE, 27





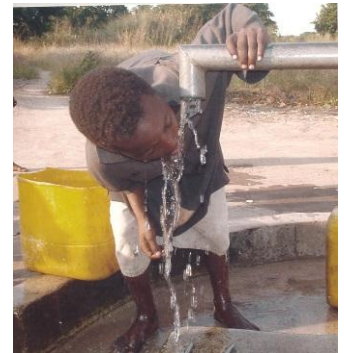
Selon les données fournies par la banque mondiale, 45% de la population mondiale n'a pas accès direct aux services d'eau potable. Les autres sources parlent d'un milliard de personnes qui n'a pas accès au service, tandis que deux milliards et demi ne profitent pas du service d'épuration. Un bébé né dans un pays développé consomme 30-50 fois plus d'eau qu'un bébé des pays en voie de développement.

Alors qu'en Europe, on estime que l'eau potable gaspillée par jour correspond à la moitié de celle dépensée par tête de 150-200 litres. Dans beaucoup de pays l'eau est un bien qui manque toujours et on craint de vivre des conflits à cause de la possession des sources hydriques.

Les mesures pour résoudre les problèmes inhérents à la qualité d'eau sont nécessaires.

Le rôle de l'eau pour le développement du pays est crucial ; c'est pour cela que la gestion soutenue de l'eau devrait représenter une priorité dans l'action politique de chaque gouvernement.

Nous devons augmenter la production agricole, en prenant la tutelle dans l'entre-temps des fournitures d'eau pour la consommation humaine et des écosystèmes. Nous devons conserver l'eau pour la biodiversité et les écosystèmes.



« En tant que don de Dieu, l'eau est un élément vital, indispensable à la survie et, donc, un droit pour tous ». L'utilisation de l'eau et des services y afférents doit être orientée vers la satisfaction des besoins de tous et surtout des personnes qui vivent dans la pauvreté. Un accès limité à l'eau potable a une incidence sur le bien-être d'un très grand nombre de personnes et est souvent la cause de maladies, de souffrances, de conflits, de pauvreté et même de mort; pour être résolue de manière adéquate, cette question « doit être cernée de façon à établir des critères moraux fondés précisément sur la valeur de la vie et sur le respect des droits et de la dignité de tous les êtres humains».

**COMPENDIUM DE LA DOCTRINE SOCIALE
DE L'ÉGLISE, n° 484**